

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES
VILLE DU CANNET DES MAURES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Cagnet des Maures, le 8 mai 2020

Madame, Monsieur, chères cagnoises, cher cagnois,

La protection contre le risque de contamination au virus du Covid-19 est actuellement la préoccupation majeure de la Ville. Aussi, dans la perspective de la sortie du confinement, j'ai souhaité que chaque cagnoise et cagnois bénéficie d'un masque barrière textile réutilisable.

Face aux difficultés d'approvisionnement, une importante quantité de masques répondant aux référentiel AFNOR SPEC S76-001 a été confectionnée par des volontaires bénévoles que je tiens à remercier pour leur dévouement, leur implication et la qualité du travail fourni.

Ce masque, offert par la Ville, est un dispositif de protection efficace mais il ne vous exonère aucunement de l'application systématique des gestes barrières, ainsi que des règles de distanciation sociale que je vous invite vivement à respecter.

Comptant sur votre prudence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Jean-Luc LONGOUR

Maire du Cagnet des Maures
Président de la Communauté
de Communes Cœur du Var